

2021

RAPPORT ANNUEL



Régime de retraite
DU PERSONNEL PROFESSIONNEL
de l'Université Laval

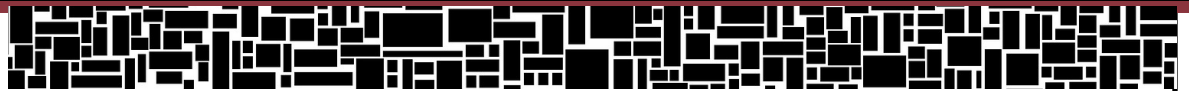
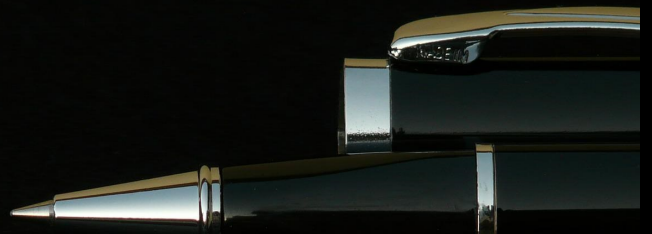


TABLE DES MATIÈRES

Message du président -----	3
Situation financière -----	4
Rendements -----	6
Placements -----	7
Gouvernance -----	8
Services aux participantes et participants -----	12
Annexes	
A.1 Données financières -----	15
A.2 Statistiques démographiques -----	18
A.3 Ventilation des placements -----	20
A.4 Performance des placements -----	21
A.5 Équipe du Bureau de la retraite -----	23

2021 en quelques chiffres

862 M \$	ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE Progression de 33 % (+214 M\$) sur 5 ans
VA : 5,2 % SV : 12,0 %	PERFORMANCE SUR LES PLACEMENTS, PAR VOLET VA : Moyenne de 8,1 % sur 5 ans SV : Moyenne de 9,6 % sur 5 ans
1 476	NOMBRE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ACTIFS ET EN AJOURNEMENT 264 de plus qu'en 2016
1 356	NOMBRE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS NON ACTIFS * 308 de plus qu'en 2016
VA : 100,0 % SV : 100,0 %	NIVEAU DE CAPITALISATION DES DEUX VOLETS AU 31 DÉCEMBRE 2021 (DERNIÈRE ÉVALUATION) Les volets sont à l'équilibre depuis 2015 et la sécurité du financement s'est accrue
VA : 10,7 M\$ SV : 33,8 M\$	NIVEAU DES RÉSERVES DES DEUX VOLETS En augmentation en 2021
25,2 M\$	COTISATIONS VERSÉES 14,2 M\$ par les PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS 11,0 M\$ par l'Université
37,8 M\$	PRESTATIONS VERSÉES 93 % de ce montant = rentes aux retraitées, retraités et bénéficiaires

SV : Second volet (service depuis 2016)

VA : Volet antérieur (service avant 2016)

* À des fins de regroupement et de distinction des participantes et participants actifs, les participantes et participants non actifs comprend les personnes à la retraite, les bénéficiaires qui reçoivent une prestation et ceux et celles en rente différée (ne sont plus participantes et participants actifs, mais ne reçoivent pas une rente).

MESSAGE DU PRÉSIDENT



C'est avec un plaisir renouvelé à chaque année que le Comité de retraite vous présente le rapport annuel de votre Régime de retraite. Le Rapport annuel 2021 est l'occasion de rendre compte de l'administration du Régime pour le dernier exercice financier et vous remarquerez à travers les prochaines pages que **le RRPePUL est toujours en très bonne santé financière** et bien positionné pour les enjeux à venir.

Une évaluation actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2021 et les résultats sont présentés dans la revue de la situation financière (**pages 4 et 5**). On y constate que des bonnes nouvelles : les deux volets sont pleinement capitalisés, les marges de sécurité ont été bonifiées, les taux de cotisation sont stables, les rentes du SV seront indexées et la solvabilité s'est améliorée.

Du côté des rendements (page 6), l'année 2021 nous a donné des rendements supérieurs aux attentes, et ce, pour une 12^e fois en 13 ans. Le Volet antérieur termine avec un rendement brut de 5,2 %, alors que le Second volet affiche 12,0 %. La différence de rendement entre les volets était attendue, les politiques de placement sont différentes et adaptées à la maturité des deux volets du Régime (annexes 3 et 4).

Les deux dernières années ont été particulières et ont nécessité une vigie accrue auprès de nos mandataires intervenant particulièrement au niveau des placements. Hausse des taux d'intérêt, inflation, problème d'approvisionnement et surchauffe économique sont tous des termes que l'on n'avait pas ou très peu entendus parler dans les dernières années. Malgré tout, peu de changements ont été effectués au niveau des gestionnaires, car les procédures et politiques en place ont démontré leur efficacité. **Rappelons qu'en période d'instabilité, il est important de garder le cap à long terme et de s'assurer de respecter les orientations de la Politique de financement et les balises de la Politique de placement.** Les changements effectués en 2021 ont donc suivi ces orientations (**page 7**). Finalement, mentionnons qu'un groupe de travail, formé de membres des quatre comités de retraite de l'Université, a été créé en vue de réviser la Politique d'investissement responsable.

Au niveau de la gouvernance (pages 8 à 11), l'année 2021 marque la fin d'une longue et fructueuse implication de M. Éric Matteau au Comité de retraite. Il en a été président pendant 10 ans (2008 à 2018) et vice-président par la suite (2018-2021). Ses travaux effectués au sein du Comité continueront de rayonner au-delà de son départ à travers de nombreux documents et politiques qui contribuent à assurer une saine gouvernance du Régime. Il aura su naviguer avec brio à travers plusieurs changements législatifs importants et plusieurs enjeux de financement. Son engagement fut sincère et profond pendant toutes ces années et nous lui en sommes extrêmement reconnaissants.

Comme toujours, les participantes et participants apprécient **les services rendus par le Bureau de la retraite (pages 12 et 13)**. Les sondages de satisfaction témoignent fréquemment de leur appréciation, malgré le contexte actuel et les rencontres parfois à distance. Le personnel du Bureau de la retraite fait preuve d'un professionnalisme exemplaire et nous tenons à les remercier.

Pour terminer, je désire remercier mes collègues du Comité de retraite pour leur implication et leur contribution à l'administration du RRPePUL. L'environnement des régimes de retraite s'est complètement transformé dans les dernières années et leur gestion requiert une proactivité et une vision globale. La diversité de la composition du Comité de retraite et de l'équipe du Bureau de la retraite permet d'évaluer différentes alternatives et le Comité bénéficie de services-conseils de qualité.

Le président du Comité de retraite,



Boris Mayer-St-Onge

SITUATION FINANCIÈRE



FAITS SAILLANTS 2021

1. Deux volets toujours pleinement provisionnés
2. Maintien de l'indexation des rentes et cotisation stable
3. Une solvabilité améliorée

	VA	SV
Degré de capitalisation au 31-12-2021	100,0 %	100,0 %

1. DEUX VOLETS TOUJOURS PLEINEMENT PROVISIONNÉS

Les deux tableaux suivants illustrent le niveau de capitalisation des deux volets du RRPePUL au 31 décembre 2021 avec le comparable de l'année précédente. Le degré de capitalisation (dernière ligne du tableau) indique que la valeur de l'actif est égale ou supérieure à la valeur du passif (valeur des engagements envers les participantes et participants).

Ces tableaux nous montrent également que chaque volet détient aussi une réserve (10,7 M\$ pour le VA et 33,8 M\$ pour le SV) qui pourrait servir lors d'année moins favorables à rembourser en cas de déficit. En utilisant la valeur totale de l'actif avec cette réserve, les degrés de capitalisation sont de 101,6 % pour le VA et de 129,8 % pour le SV.

VA – Service avant 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2021	31-12-2020	SV – Service depuis 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2021	31-12-2020
Valeur marchande de l'actif	714 432	714 675	Valeur marchande de l'actif	144 053	109 418
Cotisations accessoires	417	400	Cotisations volontaires	3 197	2 232
moins Réserve	(10 737)	(10 173)	moins Fonds de stabilisation	(33 782)	(26 882)
Actif net	704 112	704 902	Actif net	113 468	84 768
Valeur actuarielle du passif			Valeur actuarielle du passif		
Participantes et participants actifs	230 375	240 399	Participantes et participants actifs	94 563	71 690
Retraités, retraités et bénéficiaires	453 704	445 525	Retraités, retraités et bénéficiaires	11 760	7 850
Rentes différées	19 421	18 470	Rentes différées	3 948	2 795
Cotisations accessoires	417	400	Cotisations volontaires	3 197	2 232
Passif total	703 917	704 794	Passif total	113 468	84 567
Excédent (déficit) actuariel	195	108	Excédent (déficit) actuariel	0	201
Degré de capitalisation	100,0 %	100,0 %	Degré de capitalisation	100,0 %	100,2 %

Par ailleurs, le rendement espéré à long terme de chaque volet est réduit d'une marge pour se donner plus de sécurité. Ainsi, l'atteinte de ce rendement moindre est suffisante pour assurer la pérennité du Régime. La valeur de ces marges a augmenté en 2021, plaçant le Régime avec un coussin financier intéressant pour faire face aux prochaines années.

	2021		2020	
	Volet antérieur (VA)	Second volet (SV)	Volet antérieur (VA)	Second volet (SV)
Rendement espéré selon la Politique de placement	5,17 %	6,87 %	5,05 %	7,04 %
Marge ¹	1,10 %	1,33 %	1,00 %	1,21 %
Rendement permettant de maintenir le Régime à l'équilibre	4,07 %	5,54 %	4,05 %	5,83 %

¹ Dans le cas du Second volet, la marge comprend aussi une marge de maturité pour éviter les transferts intergénérationnels.

SITUATION FINANCIÈRE /suite

2. MAINTIEN DE L'INDEXATION DES RENTES ET COTISATION STABLE

La Politique de financement mise en place il y a quelques années permet de mieux gérer les risques financiers du RRPePUL. En plus des réserves et des marges présentées à la section précédente (et qui se sont accrues en 2021), la Politique prévoit les modalités d'indexation des rentes du SV, indexation qui est conditionnelle à la santé financière du Régime et qui n'est garantie que pour les trois années suivant l'évaluation actuarielle. En vertu des résultats au 31 décembre 2021, une indexation de 83 % sera accordée au 1^{er} janvier 2025. Les taux applicables pour les trois prochaines années sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

TAUX D'INDEXATION DES RENTES DU SV

1 ^{er} janvier 2023	91 % de l'inflation
1 ^{er} janvier 2024	84 % de l'inflation
1 ^{er} janvier 2025	83 % de l'inflation

Par ailleurs, l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2021 a permis de valider à nouveau que les taux de cotisation des participantes et participants et de l'Employeur demeurent à l'intérieur du budget prévu. La cotisation fixée dans la Politique de financement (9,5 % Employeur et 8,8 % personnel) permet 1) d'assurer une stabilité des coûts, 2) d'octroyer de l'indexation aux rentes du SV, et 3) de constituer des réserves et des marges. Le tableau ci-dessous résume les taux de cotisation pour 2022 et 2023.

TAUX DE COTISATION ¹

	Cotisation salariale	Cotisation patronale
2022	8,8 % (dont 3,85 % de cotisation de stabilisation)	9,5 %
2023	8,8 % (dont 2,90 % de cotisation de stabilisation)	9,5 %

3. UNE SOLVABILITÉ AMÉLIORÉE

La solvabilité d'un régime de retraite repose sur un scénario de terminaison hypothétique. Il s'agit d'un calcul obligatoire qui doit être contenu dans une évaluation actuarielle et qui repose sur des hypothèses qui sont prescrites.

Dans les faits, la solvabilité n'impacte pas le niveau de financement du RRPePUL. Par contre, les participantes et participants qui demanderaient le remboursement de leurs droits (par exemple un départ avant la retraite) verraient ainsi la valeur payable réduite en proportion du degré de solvabilité de chacun des volets du Régime.

Le tableau ci-dessous présente le degré de solvabilité de chacun des volets au 31 décembre 2021 et de l'année précédente. L'augmentation constatée en 2021 s'explique par la hausse des taux d'intérêt et par une performance des placements plus élevée que prévue.

DEGRÉS DE SOLVABILITÉ

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Volet antérieur	90,9 %	84,8 %
Second volet	90,5 %	77,1 %



¹ Les taux sont connus d'avance, car la Loi prévoit un décalage d'un an pour l'application des taux de cotisation. Ainsi, l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2020 établit les taux de cotisation pour l'année 2022.

RENDEMENTS



FAITS SAILLANTS 2021

1. Rendements toujours au rendez-vous
2. Très grands écarts selon les marchés
3. Conjoncture économique particulière

	VA	SV
Hypothèse	4,07 %	5,54 %
Rendement brut 2021	5,25 %	12,01 %
Rendement net 2021	4,90 %	11,52 %

1. RENDEMENTS TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS

Pour une 12^e fois dans les 13 dernières années, les rendements obtenus ont été supérieurs aux hypothèses. La particularité cette année est la différence marquée entre les deux volets. Le Volet antérieur a obtenu un rendement net de 4,90 % (pour une hypothèse de 4,07 %) alors que le Second volet a obtenu un rendement net de 11,52 % (pour une hypothèse de 5,54 %). Cette différence s'explique par la répartition d'actifs qui est très différente, le VA ayant une Politique de placement beaucoup plus sécuritaire (plus de 50 % y est investi en obligations). Néanmoins, les deux volets ont généré des gains d'actifs qui ont permis de consolider les coussins financiers et d'octroyer de l'indexation dans le SV.

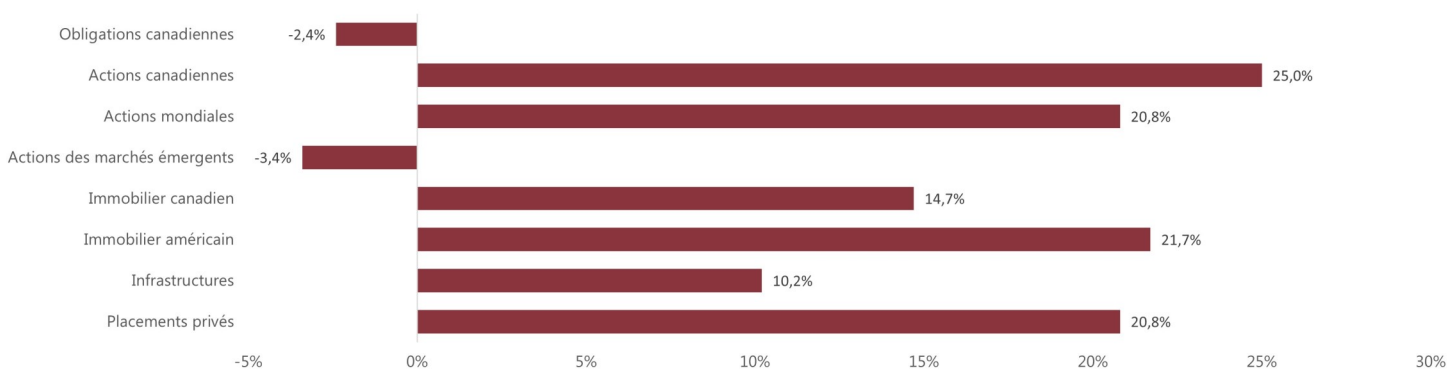
Sur des périodes plus longues de 3, 5 ou 10 ans, les résultats continuent d'être supérieurs aux objectifs de financement du Régime. Consulter les annexes 3 et 4 pour plus de détails sur la répartition d'actifs des volets et les performances.

2. TRÈS GRANDS ÉCARTS SELON LES MARCHÉS

Tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous, il existe de grandes disparités de performance en 2021 entre les différentes classes d'actifs. Ce fut, généralement, une année exceptionnelle pour les actions ainsi que les placements alternatifs (immobilier, infrastructures et placements privés). L'exception concerne les actions des marchés émergents.

Du côté obligataire, la hausse des taux d'intérêt fut défavorable au point de générer des performances négatives. L'indice obligataire illustré ci-dessous représente le marché global des obligations canadiennes, mais les titres ayant une plus longue échéance ont connu des performances davantage négatives.

PERFORMANCE DES MARCHÉS EN 2021 ¹



¹ Selon les indices de référence usuels.

3. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE PARTICULIÈRE

Avec tous les moyens déployés en 2020 par les gouvernements et les banques centrales pour réduire les effets négatifs de la pandémie et du ralentissement économique, on s'attendait à une reprise importante qui s'est matérialisée à la fin de 2020 et en 2021.

De nouveaux enjeux ont toutefois émergé : hausse marquée de l'inflation (l'offre étant insuffisante par rapport à la demande) et difficulté d'approvisionner certaines composantes nécessaires dans la fabrication de biens.

L'incertitude quant à la virulence des différents variants de la COVID a également laissé place à beaucoup de volatilité dans les marchés.

PLACEMENTS



FAITS SAILLANTS 2021

1. Déploiement des portefeuilles alternatifs
2. Changement aux gestionnaires d'actions
3. Investissement responsable

Répartition stratégique des placements	VA	SV
Obligations	50 %	20 %
Actions	20 %	42 %
Alternatifs	30 %	38 %

Aucun changement n'a été apporté à la Politique de placement en 2021 malgré le contexte actuel et la forte volatilité. Les orientations à long terme formulées dans la Politique sont toujours d'actualité et le déploiement s'est poursuivi en 2021 (annexes 3 et 4 en compléments).

1. DÉPLOIEMENT DES PORTEFEUILLES ALTERNATIFS (IMMOBILIER, INFRASTRUCTURES, PLACEMENTS PRIVÉS)

L'achat de titres ou de participation dans les classes d'actifs non traditionnels s'échelonne habituellement sur plusieurs années, ce qui contribue à une diversification accrue. L'année 2021 a permis de sélectionner de nouveaux gestionnaires dans chacune des trois classes d'actifs et ainsi continuer le déploiement adéquat des sommes dans ces créneaux. Le Bureau de la retraite a acquis beaucoup d'expertise en placements alternatifs au cours des dernières années. Quant au portefeuille de placements privés, sa valeur marchande est maintenant de plus de 191 M\$ et comprend 14 sous-fonds. Il s'agit d'un portefeuille en construction depuis plusieurs années et qui réalise de belles performances. La liste complète des gestionnaires est disponible en annexe. Finalement, mentionnons que la baisse attendue des rendements liés à la COVID-19 (économie au ralenti, confinement, télétravail, etc.) ne s'est finalement pas vraiment matérialisée pour les placements alternatifs.

2. CHANGEMENT AUX GESTIONNAIRES D' ACTIONS

Deux changements ont été effectués au niveau des gestionnaires d'actions pour finaliser les cibles de la Politique de placement.

Le portefeuille d'actions américaines à petite capitalisation a été remplacé par un portefeuille d'actions mondiales à petite capitalisation. L'objectif est d'élargir l'horizon de placement en laissant à la discrétion du gestionnaire de trouver les meilleurs titres de ce créneau sans se limiter au marché américain. Le gestionnaire retenu pour ce portefeuille est Wasatch, une firme américaine spécialisée dans ce créneau.

Finalement, la composition du portefeuille d'actions mondiales à grande capitalisation a été complétée par l'ajout de deux gestionnaires dans ce créneau, Baillie Gifford (firme écossaise) et RBC Gestion mondiale d'actifs.

3. INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Depuis plus de 15 ans, les éléments liés à l'investissement responsable sont pris en compte dans la gestion de la caisse de retraite. La Politique de placement du RRPePUL comporte à cet égard une Politique d'investissement responsable qui s'articule autour des deux axes suivants :

- la gestion proactive des droits de vote;
- la sélection et le suivi des gestionnaires dans un contexte de facteurs ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance).

En plus de la notion d'investissement responsable, la tendance est aussi de l'élargir à l'investissement durable. De plus en plus, les investisseurs désirent soutenir une transition vers une économie tournée vers l'énergie renouvelable qui assure une pérennité des ressources et un environnement plus sain. Le Comité de retraite a le devoir fiduciaire de faire fructifier le patrimoine du RRPePUL, mais est sensible aux risques liés à ces enjeux.

Un groupe de travail a donc été formé en 2021, composé de membres des quatre comités de retraite de l'Université Laval et d'employés du Bureau de la retraite, en vue de réviser la Politique d'investissement responsable. Les changements climatiques et les facteurs ESG sont de plus en plus intégrés dans le processus d'investissement des caisses de retraite et les comités de retraite ont convenu d'actualiser leurs objectifs et actions à cet égard. Le groupe de travail poursuivra ses travaux en 2022 et émettra des recommandations aux comités de retraite.



GOUVERNANCE



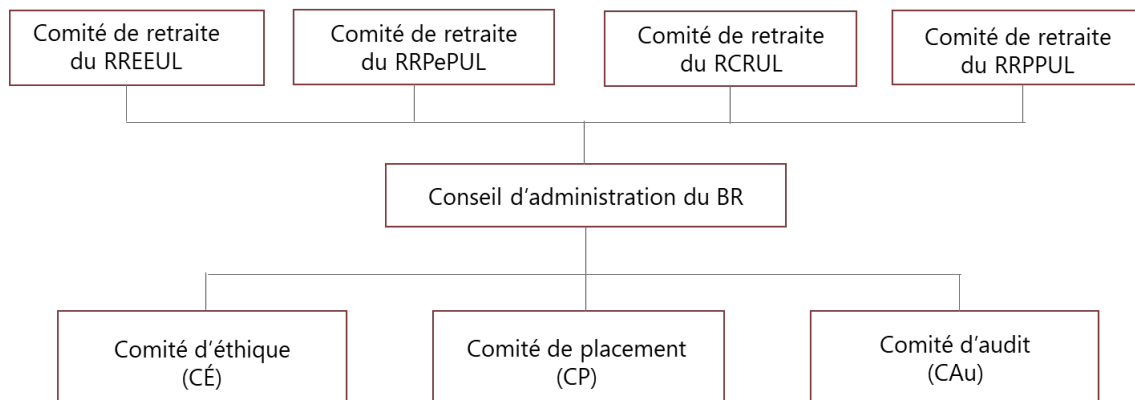
FAITS SAILLANTS 2021

1. Structure de gouvernance
2. Comité de retraite et ressources externes
3. Application de la Politique de financement

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

L'année 2021 marquait la première année complète sous la nouvelle structure de gouvernance. Rappelons qu'en date du 1^{er} avril 2020, le Bureau de la retraite, responsable de l'administration des quatre régimes de retraite de l'Université, a été fusionné avec le bureau du Fonds commun de placement, responsable de la gestion des placements. Cette équipe profite dorénavant d'une synergie qui permet de mieux intégrer les opérations de placement et d'administration des régimes.

Les activités du Bureau de la retraite sont supervisées par un Conseil d'administration (CA) formé de huit membres, dont un représente chaque régime, un représente l'Université et trois membres externes. Un changement a été apporté en 2021; la personne nommée à la présidence du Comité de placement a été ajoutée à la composition du CA afin d'ajouter un lien plus formel entre les deux comités.



GOUVERNANCE /suite

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE /suite

En vertu des délégations, le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité d'éthique relèvent du Conseil d'administration.

	Mandat	Composition ¹																
Conseil d'administration	Le CA est responsable du suivi des opérations du Bureau de la retraite ainsi que de la fiducie globale qui regroupe les actifs des quatre régimes de retraite de l'Université Laval.	<table> <tr><td>M. Nicolas Bouchard Martel</td><td>UL</td></tr> <tr><td>M. Daniel Coulombe</td><td>RRPPUL</td></tr> <tr><td>M. François Girouard</td><td>Membre externe</td></tr> <tr><td>Mme Anne Gosselin</td><td>Membre externe</td></tr> <tr><td>M. André Grondines</td><td>Membre externe</td></tr> <tr><td>M. Boris Mayer-St-Onge</td><td>RRPePUL</td></tr> <tr><td>M. Yvan Pépin</td><td>RREEUL</td></tr> <tr><td>M. Nicolas Saucier</td><td>RCRUL</td></tr> </table>	M. Nicolas Bouchard Martel	UL	M. Daniel Coulombe	RRPPUL	M. François Girouard	Membre externe	Mme Anne Gosselin	Membre externe	M. André Grondines	Membre externe	M. Boris Mayer-St-Onge	RRPePUL	M. Yvan Pépin	RREEUL	M. Nicolas Saucier	RCRUL
M. Nicolas Bouchard Martel	UL																	
M. Daniel Coulombe	RRPPUL																	
M. François Girouard	Membre externe																	
Mme Anne Gosselin	Membre externe																	
M. André Grondines	Membre externe																	
M. Boris Mayer-St-Onge	RRPePUL																	
M. Yvan Pépin	RREEUL																	
M. Nicolas Saucier	RCRUL																	
Comité de placement	La gestion de la Politique de placement du RRPePUL a été déléguée au Bureau de la retraite, sous la supervision du Comité de placement.	<table> <tr><td>M. François Girouard</td><td rowspan="4">} Membres externes</td></tr> <tr><td>M. Gilles Horrobin</td></tr> <tr><td>M. Michel Lemieux</td></tr> <tr><td>M. Bruno Roy</td></tr> </table>	M. François Girouard	} Membres externes	M. Gilles Horrobin	M. Michel Lemieux	M. Bruno Roy											
M. François Girouard	} Membres externes																	
M. Gilles Horrobin																		
M. Michel Lemieux																		
M. Bruno Roy																		
Comité d'audit	Le principal mandat du Comité d'audit est de recommander aux régimes l'adoption des rapports financiers préparés par l'auditeur externe et d'effectuer un suivi, s'il y a lieu, concernant des améliorations qui devraient être apportées aux contrôles internes.	<table> <tr><td>M. Jean DeBonville</td><td>RCRUL</td></tr> <tr><td>M. Gilles Dion</td><td>RREEUL</td></tr> <tr><td>M. André Grondines</td><td>Membre externe</td></tr> <tr><td>M. Jacques Lachance</td><td>RRPePUL</td></tr> <tr><td>M. Michel Turcotte</td><td>RRPPUL</td></tr> </table>	M. Jean DeBonville	RCRUL	M. Gilles Dion	RREEUL	M. André Grondines	Membre externe	M. Jacques Lachance	RRPePUL	M. Michel Turcotte	RRPPUL						
M. Jean DeBonville	RCRUL																	
M. Gilles Dion	RREEUL																	
M. André Grondines	Membre externe																	
M. Jacques Lachance	RRPePUL																	
M. Michel Turcotte	RRPPUL																	
Comité d'éthique	Le mandat du Comité d'éthique est de doter l'administration et le personnel de balises éthiques et de règles de déontologie. Il veille aussi à sensibiliser sur l'importance de maintenir un comportement intègre et responsable.	<table> <tr><td>Mme Marion Brivot</td><td rowspan="4">} Membres externes</td></tr> <tr><td>M. Jean-François Larocque</td></tr> <tr><td>Mme Hélène Lee-Gosselin</td></tr> <tr><td>M. Sylvain Tremblay</td></tr> </table>	Mme Marion Brivot	} Membres externes	M. Jean-François Larocque	Mme Hélène Lee-Gosselin	M. Sylvain Tremblay											
Mme Marion Brivot	} Membres externes																	
M. Jean-François Larocque																		
Mme Hélène Lee-Gosselin																		
M. Sylvain Tremblay																		

Dans cette structure, les membres du Comité de retraite qui représentent le RRPePUL sont :

Conseil d'administration : M. Boris Mayer-St-Onge
Comité d'audit : M. Jacques Lachance

Au Comité de placement et au Comité d'éthique, aucun membre des comités de retraite représente les régimes, car ces comités ne sont constitués que de membres externes. Toutefois, les membres du CA peuvent assister aux rencontres du Comité de placement.

¹ La composition des comités est en date du 31 décembre 2021.

GOUVERNANCE /suite

2. COMITÉ DE RETRAITE ET RESSOURCES EXTERNES

COMITÉ DE RETRAITE

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le RRPePUL est administré par un Comité de retraite qui agit à titre de fiduciaire. Le Comité de retraite doit mettre en place une Politique de placement pour investir la caisse et il doit administrer les prestations payables par le Régime. Plusieurs de ces responsabilités ont été déléguées au Bureau de la retraite, tel que présenté précédemment.

Selon le Règlement du Régime, le Comité de retraite doit être composé de neuf membres. Au 31 décembre 2021, la composition du Comité est la suivante :

Désigné par		Désigné par	
M. Nicolas Fortin Mme Valérie Gonthier-Gignac	l'APAPUL	M. Jean Grégoire M. Boris Mayer-St-Onge	les participantes et participants actifs
M. Nicolas Bouchard Martel M. Jacques Lachance M. François Hudon (membre externe)	l'Université Laval	Mme Louise Barbeau Mme Josée Germain	les retraitées et retraités, bénéficiaires et personnes dont la rente est différée


M. Martin Latulippe agit à titre de secrétaire.

L'année 2021 marque la fin d'une longue et fructueuse implication de M. Éric Matteau au Comité. Il en a été président pendant 10 ans (2008 à 2018) et vice-président par la suite (2018-2021). Ses travaux effectués au sein du Comité continueront de rayonner au-delà de son départ à travers de nombreux documents et politiques qui contribuent à assurer une saine gouvernance du Régime. Il aura su naviguer avec brio à travers plusieurs changements législatifs importants et plusieurs enjeux de financement. Son engagement fut sincère et profond pendant toutes ces années et nous lui en sommes extrêmement reconnaissants. M. Nicolas Fortin remplace dorénavant M. Éric Matteau. C'est le seul changement qui a eu lieu en 2021 dans la composition du Comité.

Vous trouverez ci-dessous un tableau qui détaille le nombre de rencontres des différents comités et le taux de participation des membres à ces rencontres.

	Taux de participation ¹	
Comité de retraite	6 réunions	96 %
Conseil d'administration	7 réunions	100 %
Comité d'audit	4 réunions	100 %

¹ Pour les comités qui ne relèvent pas exclusivement du RRPePUL, les taux de participation sont ceux des membres représentant le Régime de retraite.



GOUVERNANCE /suite

RESSOURCES EXTERNES

Pour effectuer certaines tâches, le Comité de retraite mandate les fournisseurs de services suivants. Il y a eu un seul changement en 2021, la firme Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été sélectionnée à titre d'auditeur externe (en remplacement de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à la suite d'un processus d'appel d'offres qui doit s'effectuer régulièrement).

Actuariat	M. François D'Amour, Aon Hewitt	Évaluation actuarielle Conseils stratégiques Analyse d'amendements
Service-conseil en placement	Aon Hewitt	Révision de la Politique de placement
Audit externe	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Audit du rapport financier annuel
Service-conseil juridique	Me Julien Ranger, Osler	Avis légaux et représentation
Institution financière	RBC	Transactions courantes (cotisations et prestations)
Portail sécurité <i>Mon dossier en ligne</i>	SFAP	Intranet Relevés annuels Communications personnalisées
Informatique	DTI de l'Université Laval	Hébergement des données

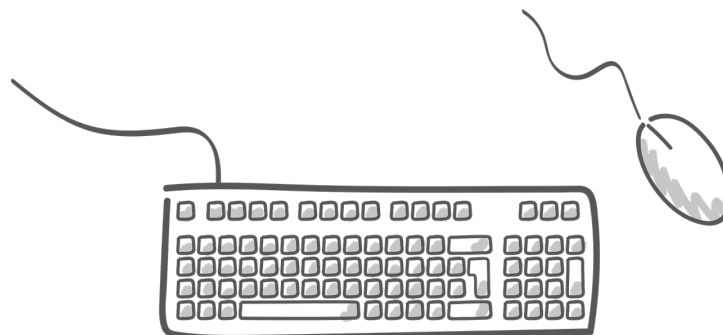
3. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT

Depuis 2019, le Comité de retraite doit veiller à l'application de la Politique de financement adoptée par l'APAPUL et l'Université. Cette Politique a des implications dans la gestion de la Politique de placement et dans la production des évaluations actuarielles du Régime. Des évaluations sont maintenant produites annuellement s'il n'y a pas d'impact au niveau du financement.

Tel que mentionné précédemment, l'application de la Politique de financement permet d'assurer une stabilité des coûts, d'octroyer de l'indexation aux rentes du SV et de constituer des réserves et des marges. Le Comité de retraite a appliqué adéquatement en 2021 les dispositions de la Politique de financement.

RAPPORT SUR LES PLAINTES

Le Comité de retraite n'a reçu aucune plainte formelle de la part de participantes et participants du Régime en 2021. Une politique officielle à cet égard est en place depuis plusieurs années.



SERVICES AUX PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS



FAITS SAILLANTS 2021

1. Télétravail et services offerts
2. Cotisations volontaires
3. Ententes de transfert

Le Comité de retraite a délégué au Bureau de la retraite le volet d'information et de calcul des prestations. C'est donc le Bureau de la retraite qui produit les relevés annuels, émet les différents communiqués sur le Régime et organise des séances de planification financière et de préparation à la retraite.

Le Bureau de la retraite est un centre d'expertise créé par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval et dédié entièrement à l'administration de ces régimes.

1. TÉLÉTRAVAIL ET SERVICES OFFERTS

L'obligation d'administrer le RRPePUL en télétravail pour une bonne partie de 2021 a nécessité très peu d'ajustements pour le Bureau de la retraite. Les dossiers étant entièrement numérisés depuis plus de 10 ans, les procédures ont permis une continuité des opérations et il n'y a pas eu de délai dans le traitement des demandes. Seul le format des rendez-vous en présentiel avec le personnel du Bureau a été revu – en fonction des consignes de la santé publique – mais les plateformes de rencontres virtuelles ont facilité le service-conseil dans la présentation de la documentation transmise.

SERVICES OFFERTS PAR LE BUREAU DE LA RETRAITE

	Ventilation des demandes traitées		
	2021 854 demandes	2020 586 demandes	2019 780 demandes
<i>... à l'égard de l'adhésion et du cumul de participation :</i> information sur les droits et les possibilités d'optimiser vos avoirs dans le régime par le biais de rachat, de transfert ou de	43 %	41 %	51 %
<i>... à l'égard de la retraite :</i> service-conseil avant la prise de retraite afin d'expliquer les options offertes. Par exemple, des estimations de rente à différentes dates avant de déterminer celle-ci;	25 %	27 %	22 %
<i>... à l'égard d'une cessation, d'un décès ou d'une rétroactivité :</i> information générale relative aux autres prestations payables et aux demandes d'information.	32 %	32 %	27 %

Le nombre de demandes a considérablement augmenté en 2021, pour retourner à un niveau similaire à celui pré-COVID. Une bonne partie de la hausse s'explique par le traitement des demandes de transfert entre régimes de retraite.

AUTRES ACTIVITÉS	2021	2020	2019
Séminaire de préparation à la retraite (formule sommaire en Webinaire en 2020)	2	1	1
Colloque de planification financière	0	1	1
Communiqués	4	1	2

SERVICES AUX PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS /suite

1. TÉLÉTRAVAIL ET SERVICES OFFERTS /suite

Depuis décembre 2021, les communiqués sont rédigés sur une base trimestrielle, en y incorporant divers éléments d'information susceptibles d'intéresser les participantes et participants du RRPePUL. Anciennement, les communiqués étaient émis uniquement lorsque de l'information importante devait être publiée. Il est possible de consulter les communiqués sur le site Web du Régime.



2. COTISATIONS VOLONTAIRES

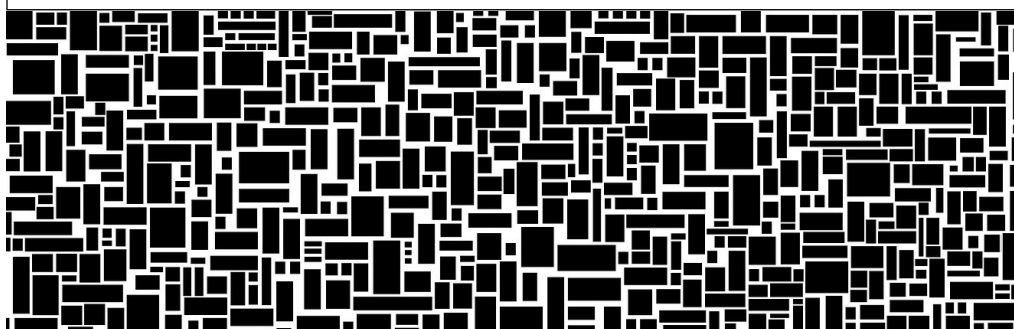
Encore en 2021, l'investissement en cotisations volontaires dans le RRPePUL est en demande. Plus de 628 000 \$ ont ainsi été transférés. Ces cotisations volontaires sont investies selon la directive de placement choisie par chaque personne qui fait une demande de cotisations volontaires.

L'un des avantages de verser volontairement des cotisations supplémentaires réside dans le niveau des frais de ce placement qui est nettement inférieur à ceux des institutions financières pour un produit équivalent.

3. ENTENTES DE TRANSFERT

Deux changements ont eu lieu en 2021 concernant les ententes de transfert. Il y a d'abord eu l'amendement n° 32 ([communiqué de janvier 2021](#)) qui est venu modifier les modalités applicables pour les demandes effectuées depuis le 1^{er} novembre 2020. Généralement, ces changements entraînent une plus grande reconnaissance de service lors des transactions de rachat ou de transfert vers le RRPePUL. Toutes les demandes qui avaient été mises en moratoire en 2020 ont été évaluées et les personnes visées ont été contactées.

Puis une révision des transactions de transfert réalisées entre 2012 et 2020 ([communiqué de mai 2021](#)) a été initiée, car un problème au niveau des hypothèses d'évaluation a été constaté. Les sommes exigées étaient généralement surévaluées, la réévaluation entraîne donc une majoration du service crédité dans une telle situation. Le travail de révision est toujours en cours, les dernières personnes visées devraient être contactées d'ici la fin de l'été.



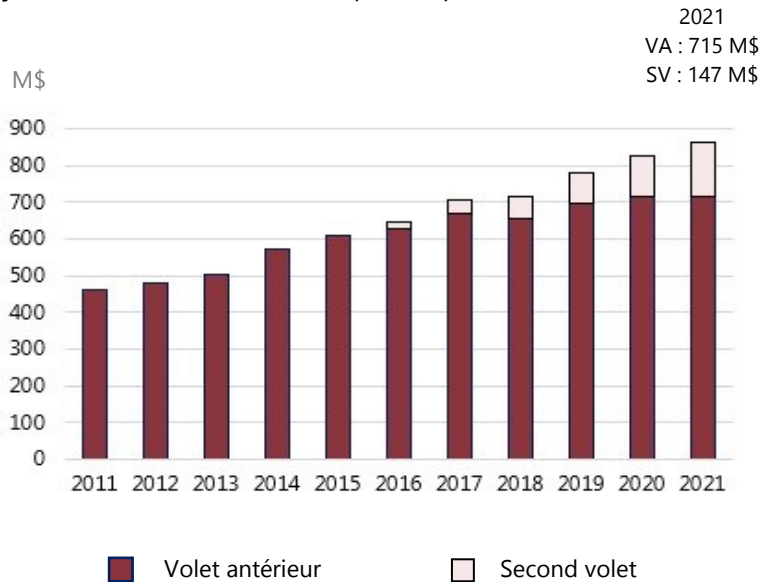
Annexes

- A.1 Données financières
- A.2 Statistiques démographiques
- A.3 Ventilation des placements
- A.4 Performance des placements
- A.5 L'équipe du Bureau de la retraite

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

Globalement, l'actif du RRPePUL a progressé d'environ 4,3 % en 2021, mais le Second volet, à lui seul, a augmenté de 32 %, propulsé par une performance nettement supérieure et le fait qu'il reçoit la majorité des cotisations.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'actif du RRPePUL depuis le 31 décembre 2011, donc au cours des dix dernières années. Depuis 2016, le Régime est scindé en deux volets et on constate l'accroissement plus rapide du Second volet, car il reçoit la majorité des cotisations et verse peu de prestations.



Au cours de la période de 10 ans, l'actif du RRPePUL a presque doublé, passant de 462 M\$ à 862 M\$. Il s'agit d'un taux annuel moyen d'augmentation de 6,4 %. Au cours de cette période, la performance a été plus élevée que 6,4 %, mais une portion non négligeable des revenus de placement sert à payer les prestations, car celles-ci excèdent les cotisations sur une base annuelle. Il faut dire qu'au cours de la dernière décennie, les marchés ont affiché des performances supérieures aux attentes.

L'actif d'un régime de retraite évolue annuellement en fonction des éléments suivants : les cotisations, les prestations, les frais et les rendements sur les placements. Les prochaines sections donnent plus de détails sur ces quatre éléments.

COTISATIONS

Globalement, la Politique de financement prévoit un financement du RRPePUL de 18,3 % de la masse salariale. Les participantes et participants assument entièrement les cotisations de stabilisation à même la cotisation globale de 8,8 % du salaire, de sorte que les cotisations patronales régulières sont de 9,5 % des salaires. Des cotisations pour des reliquats de solvabilité sont également versées par l'Université. Une portion des cotisations régulières est versée dans le Volet antérieur pour couvrir les frais administratifs.

Voici tous les types de cotisations qui sont versées à la caisse de retraite, incluant celles qui sont sur une base volontaire.

Cotisations régulières	Cotisations versées par les participantes et participants et l'Université qui financent l'accumulation du service crédité de l'année en cours. En 2021, les cotisations régulières sont de 4,52 % du salaire pour les participantes et participants et de 9,5 % pour l'Université.
Cotisations de stabilisation	Ces cotisations sont versées seulement par les participantes et participants et elles sont déposées directement dans le Fonds de stabilisation. Ce fonds servira à rembourser, s'il y a lieu, un déficit dans le Second volet et il servira aussi à octroyer de l'indexation ponctuelle pour les rentes provenant de ce volet. Les cotisations de stabilisation représentent 4,28 % (globalement, la cotisation salariale est de 8,8 %, soit 4,52 % + 4,28 %).
Cotisations accessoires	Limitées fiscalement à 9 % du salaire moins les cotisations salariales régulières et de stabilisation, 0,2 % du salaire est disponible pour verser des cotisations accessoires. Par contre, ces cotisations n'affectent pas les droits de cotisation au REER.
Cotisations volontaires	Il s'agit principalement de sommes provenant de REER. L'avantage est de profiter des frais de gestion du Régime et de la diversification de la Politique de placement.
Cotisations de rachat	Toute période de service non crédité peut faire l'objet d'un rachat. Il peut s'agir d'une période de congé sans traitement ou d'une période non reconnue lors d'un transfert d'un employeur précédent.
Transferts d'autres régimes de retraite	Une période de service reconnue dans un ancien régime de retraite peut être transférée au RRPePUL en vue d'y faire créditer une rente de valeur équivalente à la somme transférée.

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES /suite

COTISATIONS suite

Cotisations versées en 2021 (en milliers de dollars)

	Par les participantes et participants		Par l'employeur		Total 2021	Total 2020
	Volet antérieur	Second volet	Volet antérieur	Second volet		
Régulières et participation volontaire	291	4 980	291	10 629	16 191	14 533
De stabilisation	s.o.	4 889	s.o.	s.o.	4 889	5 752
Rachats de participation	143	243	s.o.	s.o.	386	46
Accessoires	12	s.o.	s.o.	s.o.	12	20
Volontaires	s.o.	628	s.o.	s.o.	628	344
Transferts provenant d'autres régimes	892	2 131	s.o.	s.o.	3 023	557
D'équilibre / Reliquats	s.o.	s.o.	81	4	85	42
	14,2 M\$		11,0 M\$		25,2 M\$	21,3 M\$

PRESTATIONS

Les prestations versées par le RRPePUL sont constituées essentiellement des rentes de retraite, mais également des prestations forfaitaires payables lors d'une cessation de participation, d'un décès ou d'un partage de droits.

Prestations versées en 2021 (en milliers de dollars)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2021	Total 2020
Rentes de retraite	34 171	874	35 045	33 850
Remboursement	182	202	384	1 399
Transferts vers d'autres régimes	144	99	243	586
Autres transferts	1 209	934	2 143	1 215
	35,7 M\$	2,1 M\$	37,8 M\$	37,0 M\$



A.1 DONNÉES FINANCIÈRES /suite

FRAIS

Les frais de gestion du RRPePUL sont composés des frais reliés à la gestion des placements et à l'administration du Régime (administration et service-conseil).

Frais de gestion en 2021 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2021	Total 2020
Frais reliés aux placements	1 955	503	2 458	2 336
Frais reliés à l'administration	451	36	487	532
	2,4 M\$	0,5 M\$	2,9 M\$	2,9 M\$

Avec une politique de placement différente, chaque volet assume ses frais reliés aux placements. En pourcentage de l'actif, ceux applicables au Second volet sont plus élevés, car la pondération en actions et en placements alternatifs est plus élevée.

REVENUS DE PLACEMENT

Avec les bons résultats, les revenus de placement ont permis un accroissement significatif de l'actif en 2021. Les revenus de placement comprennent les revenus d'intérêts et de dividendes, de même que les gains en capitaux, réalisés ou non, générés par l'augmentation de la valeur des placements.

Revenus de placement en 2021 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2021	Total 2020
Revenus de placement	36 172	14 744	50 916	66 479

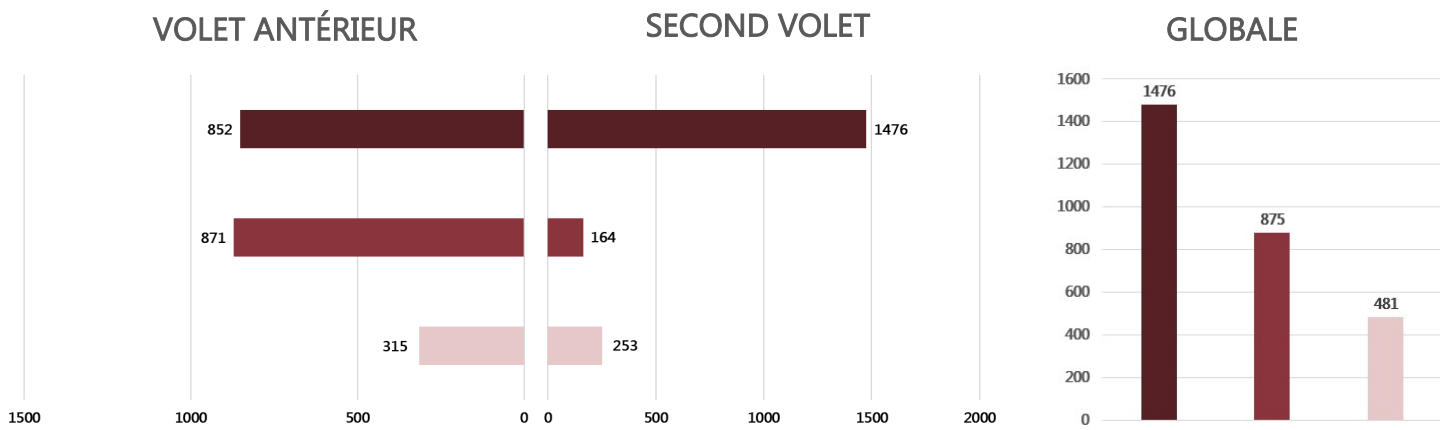
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR VOLET EN 2021 (en millions de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2021	Total 2020
Actif au 31 décembre 2020	715,1 M\$	111,7 M\$	826,7 M\$	778,8 M\$
+ Cotisations	1,7	23,5	25,2	21,3
+ Revenus de placement	36,2	14,7	50,9	66,5
- Prestations	-35,7	-2,1	-37,8	-37,0
- Frais	-2,4	-0,5	-2,9	-2,9
Actif au 31 décembre 2021	714,9 M\$	147,3 M\$	862,1 M\$	826,7 M\$

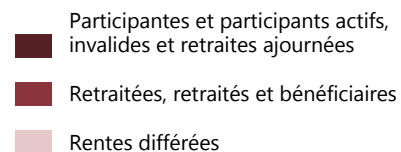
A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Tout comme la revue de la situation financière, les statistiques démographiques du RRPePUL sont présentées par volet. Le degré de maturité du Volet antérieur est beaucoup plus important que celui du Second volet car, depuis 2016, les nouvelles adhésions ne sont comptabilisées que dans le Second volet.

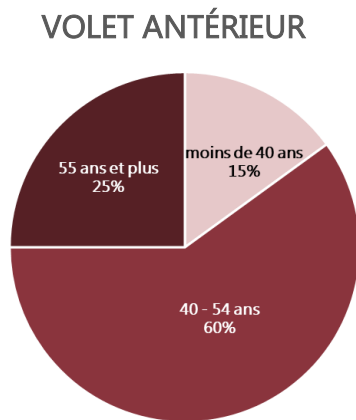
RÉPARTITION PAR VOLET SELON LE STATUT



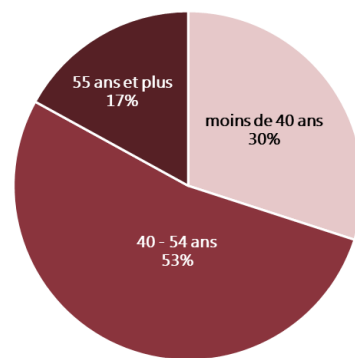
Dans le graphique ci-dessus, une participante ou un participant peut être comptabilisé dans les deux volets s'il a des droits dans chacun de ceux-ci. Par contre, le graphique de droite illustre la composition démographique globale du RRPePUL. Au 31 décembre 2021, le RRPePUL a donc un ratio de près de 1,1 personne active pour 1 personne non active (retraitées, retraités, bénéficiaires et rentes différées), alors que ce ratio est de 0,7 pour le Volet antérieur et de 3,5 pour le Second volet.



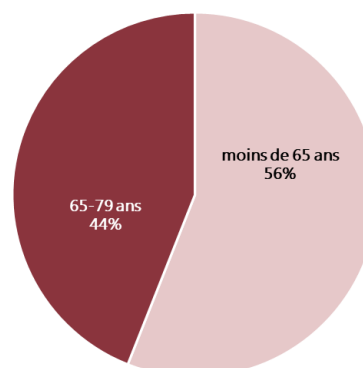
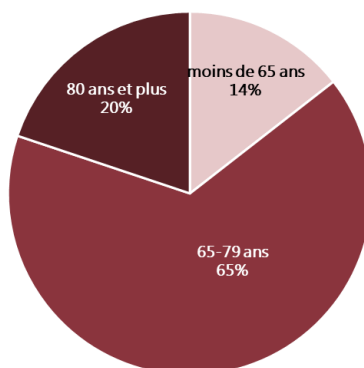
RÉPARTITION DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ACTIFS SELON L'ÂGE



SECOND VOLET



RÉPARTITION DES RETRAITÉES, RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES SELON L'ÂGE



A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES /suite

INFORMATION SUR CHAQUE CATÉGORIE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

	Volet antérieur	Second volet	Faits saillants
1. Participantes et participants actifs et invalides			
Nombre	840	1 460	Les statistiques sont très différentes entre les deux volets, car le Volet antérieur est fermé (aucune adhésion depuis 2016).
Salaire moyen	93 483 \$	87 128 \$	
Âge moyen	48,5 ans	44,9 ans	
Service crédité moyen	15,0 années	9,6 années	
Service crédité moyen du volet	9,3 années	4,3 années	
2. Retraites ajournées			
Nombre	12	16	On constate que la retraite est repoussée, même après 65 ans.
Salaire moyen	101 825 \$	103 878 \$	
Âge moyen	66,9 ans	66,9 ans	
Service crédité moyen	23,6 années	18,3 années	
Service crédité moyen du volet	17,6 années	5,1 années	
3. Retraitées et retraités			
Nombre	792	162	L'âge moyen à la retraite est de 61,6 ans pour les retraitées et retraités de 2021.
Âge moyen	72,8 ans	64,4 ans	
Rente annuelle moyenne	42 692 \$	53 577 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	41 518 \$	5 822 \$	
4. Bénéficiaires, conjointes et conjoints			
Nombre	79	2	40 % de ces rentes sont versées depuis plus de 25 ans (en incluant la rente versée initialement à la personne retraitée).
Âge moyen (conjoints seulement)	79,5 ans	29,5	
Rente annuelle moyenne	20 136 \$	30 887 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	20 087 \$	1 925 \$	
5. Rentes différées			
Nombre	315	253	Le nombre est relativement élevé dans le SV, car une majorité de cessation concerne du personnel contractuel dont l'adhésion est récente.
Âge moyen	47,3 ans	42,8 ans	
Ratio participantes et participants actifs (1 et 2) / non actifs (3 à 5)			
<i>Ce ratio est un indicateur du niveau de maturité des volets du RRPePUL</i>	0,7	3,5	On pourrait qualifier le Volet antérieur de régime très mature et le Second volet de jeune régime.

Définitions : Retraite ajournée : personne de 65 ans et plus qui cotise au régime de retraite.

Rente différée : personne ayant cessé de cotiser au RRPePUL, mais qui ont laissé leurs droits dans le régime.

MOUVEMENT DANS LE RÉGIME DE RETRAITE

	En 2021		Moyenne 5 ans (2017-2021)	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
Adhésions	198	38,2	154	37,6
Retraites	38	61,6	34	61,6
Décès	20	79,0	20	80,3
Remboursements / Transferts	39	40,5	35	39,2

A.3 VENTILATION DES PLACEMENTS

Le tableau suivant indique les fonds et les gestionnaires dans lesquels les deux volets du RRPePUL sont investis.

	VOLET ANTÉRIEUR		SECOND VOLET		GESTIONNAIRE
	en millions \$	en % de l'actif	en millions \$	en % de l'actif	
TITRES D'EMPRUNT		51,9 %		25,1 %	
Obligations provinciales à long terme	242,8	34,1 %	6,7	4,9 %	Gestion d'actifs Manuvie
Obligations à long terme	3,7	0,5 %	1,0	0,7 %	Caisse de dépôt et placement (CDPQ)
Obligations Core Plus	4,0	0,6 %	7,0	5,1 %	Gestion d'actifs CIBC
Obligations de pays émergents	34,7	4,9 %	4,1	3,0 %	Franklin Templeton
Obligations corporatives	4,2	0,6 %	0,0	0,0 %	Canso Investment Counsel
Dettes privées	69,5	9,8 %	9,0	6,6 %	Sun Life
Marché monétaire canadien	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	Gestion d'actifs Manuvie
Marché monétaire américain	10,1	1,4 %	6,6	4,8 %	Gestion d'actifs Manuvie
	369,0		34,4		
TITRES DE PARTICIPATION		20,4 %		39,8 %	
Actions canadiennes	39,0	5,5 %	10,8	7,9 %	Jarislowsky Fraser
Fonds d'actions mondiales	84,1	11,8 %	28,8	21,0 %	¹
Actions mondiales à petite capitalisation	0,0	0,0 %	7,4	5,4 %	Fisher
Actions de pays émergents	22,4	3,1 %	7,6	5,5 %	RBC Global Asset Management
	145,5		54,6		
PLACEMENTS ALTERNATIFS		27,7 %		35,2 %	
Fonds d'immobilier	105,0	14,8 %	20,4	14,9 %	²
Fonds d'infrastructures	48,5	6,8 %	9,7	7,1 %	³
Infrastructures - GIP I	0,3	0,0 %	0,0	0,0 %	GIP
Fonds de placements privés	31,0	4,4 %	15,1	11,0 %	⁴
Placements privés - CDPQ	12,3	1,7 %	3,1	2,3 %	Caisse de dépôt et placement (CDPQ)
	197,1		48,3		
	711,6		137,3		

Notes

1. Certains types de placement sont regroupés (voir les renvois 1 à 4) dans des fonds afin que tous les régimes de retraite ou volets aient les mêmes répartitions entre les gestionnaires.
2. Le montant total de l'actif de chaque volet indiqué ci-dessus est légèrement différent des montants indiqués précédemment dans le rapport parce qu'il s'agit ici de la valeur de placements, alors qu'ailleurs c'est l'actif total de chaque volet qui est présenté.

¹ Fonds d'actions mondiales : Baillie Gifford, RBC, Pier 21 et Walter Scott (environ un quart chacun).

² Fonds d'immobilier : CDPQ, Kingsett, Morgan Stanley, Greystone, CBRE, Ipso Facto, Presima, GreenOak Europe III et Carlyle.

³ Fonds d'infrastructures : GIP, IFM, Brookfield, EQT.

⁴ Fonds de placements privés : engagements auprès de 14 fonds de 10 gestionnaires (portefeuille en construction).

A.4 PERFORMANCE DES PLACEMENTS

Le tableau suivant indique la performance brute des fonds du RRPePUL.

	RENDEMENT 2021	VALEUR AJOUTÉE ¹
TITRES D'EMPRUNT		
Obligations provinciales à long terme VA ²	-4,0 %	s/o
Obligations provinciales à long terme SV ²	-7,0 %	s/o
Obligations CDPQ ²	-6,8 %	s/o
Obligations Core Plus	-1,0 %	1,6 %
Obligations de pays émergents	-0,1 %	3,5 %
Obligations corporatives	0,0 %	1,3 %
Dettes privées	0,1 %	1,5 %
Marché monétaire canadien	0,0 %	s/o
Marché monétaire américain	-0,9 %	s/o
TITRES DE PARTICIPATION		
Actions canadiennes	24,9 %	-0,2 %
Fonds d'actions mondiales	13,2 %	-7,6 %
Actions mondiales à petite capitalisation	13,4 %	-9,9 %
Actions de pays émergents	-4,9 %	-1,5 %
PLACEMENTS ALTERNATIFS		
Fonds d'immobilier	10,9 %	-4,5 %
Fonds d'infrastructures	9,2 %	-1,6 %
Fonds de placements privés	44,5 %	23,8 %
Placements privés - CDPQ	66,5 %	45,7 %

¹ Écart de performance par rapport à l'indice de référence du portefeuille. Pour les portefeuilles où il n'y a pas de valeur ajoutée, cela signifie que la gestion n'est pas comparée à un indice de référence.

² Essentiellement, ce sont des portefeuilles d'obligations où la gestion est basée sur les caractéristiques du passif actuariel.

A.4 PERFORMANCE DES PLACEMENTS /suite

Le tableau suivant indique la performance brute des volets du RRPePUL. Le Second volet a été instauré au 1^{er} janvier 2016. Depuis 2019, la répartition stratégique des placements de chaque volet tient compte de leur maturité très différente.

	Volet antérieur			Second volet		
2021	5,2 %	2 ans	6,8 %	12,0 %	2 ans	10,7 %
2020	8,5 %	4 ans	7,2 %	9,5 %	4 ans	9,0 %
2019	13,3 %	5 ans	8,1 %	13,3 %	5 ans	9,6 %
2018	2,0 %	10 ans	8,8 %	1,6 %		
2017	12,1 %	15 ans	7,4 %	12,1 %		
2016	9,1 %			9,1 %		
2015	8,0 %					
2014	16,3 %					
2013	7,7 %					
2012	6,1 %					
2011	11,7 %					
2010	13,0 %					
2009	13,8 %					
2008	-16,6 %					
2007	4,4 %					
	Rendement espéré 2022 + (avant la marge de sécurité)		5,17 %	Rendement espéré 2022 + (avant la marge de sécurité)		6,87 %
	Rendement espéré 2022 + (net de la marge de sécurité)		4,07 %	Rendement espéré 2022 + (net de la marge de sécurité)		5,54 %

Les données en rouge représentent les années ou les périodes où l'objectif de rendement a été atteint ou surpassé.



A.5 L'ÉQUIPE DU BUREAU DE LA RETRAITE



DIRECTEUR
Martin Latulippe

COMPTABILITÉ



Analyste, Opérations comptables
Fabian Florez



Contrôleur
Joël Joncas



Technicien comptable (temporaire)
Félix-Antoine Larochelle



Coordonnateur, Opérations comptables
Manex Ruban



Coordonnatrice sénior, Opérations comptables
Audrey Thibodeau

FINANCE



Gestionnaire, Placements
Sébastien Chabot



Analyste financier
Louis-Thomas Hudon



Analyste financier
Hugo-Alexandre Paradis

SOUTIEN ADMINISTRATIF



Adjointe aux opérations
Diane Bernier



Adjointe aux opérations
Solange Chabot



Adjointe aux opérations
France Simard

SERVICE AUX PARTICIPANTS



Conseillère
Sylvie Bourdages



Conseiller
Jean-François Laverdière



Conseiller
Yves Parent



Technicienne en administration
Chantale Couture



Technicienne en administration
Karine Fournier




Technicien en administration
Pierre-Alain Gélinas



Technicienne en administration
Cindy Lafontaine

Réceptionniste
Caroline Doyon



Conception et rédaction

Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval

Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université, bureau 3121
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-3802
bretraite@bretraite.ulaval.ca
www.bretraite.ulaval.ca/rrpepul



**BUREAU
DE LA RETRAITE**
de l'Université Laval

